

IMVANEX® & JYNNEOS®

VACCINS ANTIVARIOLIQUES ET ANTI-VARIOLES DU SINGE
BAVARIAN NORDIC

Les vaccins Imvanex® et Jynneos® sont interchangeables (DGS 2022-65) et sont indiqués en post-exposition des personnes contacts à risque et en pré-exposition des personnes à haut risque d'exposition (DGS 2022-70)

LES ARRÊTÉS

Arrêté du 9 juillet 2022 relatif à la vaccination contre le virus Monkeypox JORF du 10 juillet 2022

L'importation et le stockage du vaccin JYNNEOS® sont effectués par l'établissement pharmaceutique de l'Agence nationale de santé publique

Arrêté du 26 juillet 2022 modifiant l'arrêté du 9 juillet 2022 relatif à la vaccination contre le virus Monkeypox JORF du 27 juillet 2022

Annexe 1 : à titre dérogatoire sont autorisés les vaccins suivants dans le traitement prophylactique contre la variole du singe pour les personnes identifiées par la HAS dans les avis des 25 mai et 7 juillet 2022 :

- le vaccin IMVANEX®
- le vaccin JYNNEOS®

LES AVIS DE LA HAS & DGS-URGENT

Avis HAS du 20 mai 2022

mise en œuvre d'une stratégie vaccinale réactive en **post-exposition** des adultes contacts à risque
Avis suivi par le DGS 2022 58

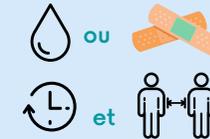
Avis HAS du 16 juin 2022

- précisions sur le schéma vaccinal des personnes **précédemment** vaccinées avec un vaccin de 1ère génération avant 1980
- élargissement de la cible vaccinale sous conditions aux **enfants** susceptibles de développer des formes sévères de la maladie

Avis HAS du 07 juillet 2022

- interchangeabilité possible entre les vaccins Jynneos et Imvanex
- renforcement de la stratégie recommandée dans l'avis du 20 mai 2022
- élargissement de la cible vaccinale par prophylaxie **pré-exposition** aux personnes à très haut risque d'exposition avec une priorisation comme suit : 1) les HSH (hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes) et personnes trans rapportant des partenaires multiples ; 2) les personnes en situation de prostitution ; 3) les professionnels des lieux de consommation sexuelle
Avis suivi par le DGS 2022 65

LA DÉFINITION DES CAS-CONTACTS A RISQUE (SPF)



Définition de cas contact à risques (SpF 8 juillet 2022 PDF en bas de page du lien) :

- Toute personne ayant eu un contact physique direct non protégé sans notion de durée avec la peau lésée ou les fluides biologiques d'un cas probable ou confirmé symptomatique

- Toute personne ayant eu un contact non protégé (Cf. infra mesures de protection efficaces) à moins de 2 mètres pendant 3 heures avec un cas probable ou confirmé symptomatique

LES RESSOURCES UTILES



FAQ pour le public
FAQ pour les PS
Ressources et supports de communication



Note d'info de l'ANSM
information et protocole d'utilisation concernant la vaccination contre le Monkeypox virus
MAJ : 11/08/22



Courriers d'information SpF : températures et durées de conservation 20/07 et du 08/09/22
FAQ V2 de SpF 08/09/22

(accès réservé aux pharmaciens hospitaliers, disponible en N-A sur demande à vaccination@omedit-nag.fr)



RCP Imvanex
MAJ : 07/22

Avis du HCSP
relatif aux mesures de prévention vis-à-vis de l'infection à Monkeypox virus
08/07/22



Fiche de synthèse

Stratégie diagnostique de l'infection à Monkeypox
04/08/22

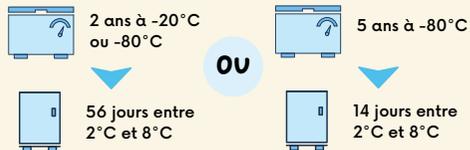
Réponse rapide HAS
Infection par le virus MKP : PEC en médecine de 1er recours 01/09/22



SCHEMAS VACCINAUX	POSOLOGIE	PRÉPARATION	ADMINISTRATION
<p>Pour les personnes non-immunodéprimées jamais vaccinées contre la variole ou en l'absence de trace de vaccination antérieure (<u>DGS 2022-70</u>)</p> <p>1) pour les personnes évaluées par un médecin comme prioritaires (traitements médicamenteux spécifiques ; travailleurs du sexe) ①</p> <p>2) les autres personnes (non identifiées comme prioritaires par un médecin) ②</p>	<p>→ Schéma à 2 doses de 0,5 ml</p> <p>1) à 28 jours d'intervalle ①</p> <p>2) l'intervalle sera précisé à partir de septembre 2022 (les RDV pour les 2nd doses ne doivent pas être programmés à ce jour) ②</p>	<p>Utilisation à température ambiante</p> <p>↓</p> <p>Tourner délicatement pendant au moins 30 secondes</p> <p>↓</p> <p>Inspecter visuellement (couleur jaune pâle à blanche, laiteuse)</p> <p>↓</p> <p>Prélever 0,5 ml (primovaccinations et rappels) (flacons monodoses)</p>	<p>L'injection du vaccin doit se faire par voie sous-cutanée, de préférence dans le haut du bras (gauge < 23)</p> <p>Angle de 45°</p> <p>Précautions d'emploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ne pas injecter en IV - L'administration concomitante du vaccin et d'immunoglobulines doit être évitée - Tout effet indésirable suspecté doit être déclaré via le système national de déclaration www.signalement-sante.gouv.fr
<p>Pour les personnes immunodéprimées (ayant déjà été vaccinées contre la variole ou non) (<u>DGS 2022-65</u>)</p>	<p>→ Schéma à 3 doses de 0,5 ml à 28 jours d'intervalle</p>		
<p>Pour les personnes non-immunodéprimées précédemment vaccinées avec un vaccin de 1ère génération avant 1980 (<u>DGS 2022-65</u>)</p>	<p>→ 1 dose de rappel unique de 0,5 ml</p>		

CONSERVATION

New!



Attention, certains lots ont été conservé déjà plus de 2 ans. Ils doivent donc être conservés à -80°C et peuvent être stockés entre 2°C et 8°C uniquement 14 jours (courrier SpF et FAQ V2 SpF du 08/09/22, disponibles en N-A sur demande à vaccination@omedit-nag.fr)

Ce mémo et d'autres sont régulièrement mis à jour et disponibles sur <https://www.omedit-nag.fr/outils-guides/vaccination>

Les éléments notés en bleu (#0A0AD8) et soulignés sont des liens hypertextes, cliquez dessus pour accéder au document ou site internet

OMEDIT
Nouvelle-Aquitaine - Guadeloupe
Mis à jour le 13/09/22
contact : vaccination@omedit-nag.fr